

Bientôt, le 30 km/h généralisé

19 mai 2026

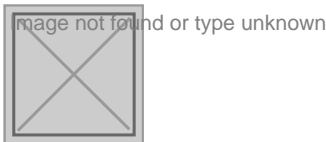
Déplacement

D'ici septembre, notre commune franchira une étape importante en matière de qualité de vie et de sécurité : toutes les rues passeront en zone limitée à 30 km/h.

Une circulation plus douce et sécurisée

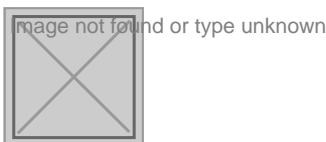
Il existe déjà sur la commune près de 70 secteurs en zone 30. L'objectif est de généraliser cette règle sur l'ensemble de la ville afin de sécuriser davantage les espaces publics. À 30 km/h, le risque d'accident grave diminue fortement, notamment pour les piétons et les cyclistes. Moins de vitesse, c'est aussi moins de bruit et de stress, pour une ambiance plus calme dans les quartiers. Et, contrairement aux idées reçues, rouler moins vite ne signifie pas forcément perdre du temps : en ville, la vitesse moyenne est souvent déjà proche de 30 km/h. Une vitesse harmonisée favorise une circulation plus fluide et limite les freinages brusques.

La généralisation du 30 km/h encourage aussi les mobilités douces. Marcher, faire du vélo ou utiliser des trottinettes devient plus agréable et plus sûr, contribuant ainsi à une ville plus durable.



Mise en place progressive à partir de fin juillet

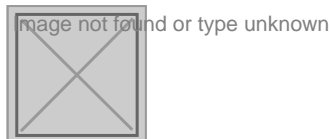
Nantes Métropole interviendra par quartiers (douze zones) cet été, de **1^{er} juillet au 28 août**. Ces travaux n'auront pas d'impact sur la circulation ni sur le stationnement : ils consistent à poser la signalétique et à supprimer des stops. Avec le 30 km/h, **la priorité à droite sera généralisée (sauf aux carrefours les plus dangereux)**.



Carte des zones de déploiement des 30km/h

Le calendrier des travaux (*sous réserve d'aléas de chantier*) :

- Zone A : du 1 Juillet au 8 Juillet
- Zone A' : du 6 Juillet au 9 Juillet
- Zone B : du 7 Juillet au 15 Juillet
- Zone C : du 16 Juillet au 17 Juillet
- Zone D : du 17 Juillet au 20 Juillet
- Zone E : du 20 Juillet au 21 Juillet
- Zone F : du 21 Juillet au 29 Juillet
- Zone G/H/I : du 17 au 21 Aout
- Zone : J/K : du 24 au 28 Aout



Ces travaux n'auront pas d'impact significatif sur la circulation, ni sur le stationnement, puisqu'il s'agira simplement de poser la signalétique et de supprimer des stops. Le marquage au sol induira ponctuellement une circulation alternée en demi-chaussée.

Carte des effacements des stops

[Voir en plein écran](#)

[Ville apaisée](#)

- [Ma ville passe en mode 30 km/h | pdf | 1.44 Mo](#)

■